

# SUBVENTIONS EUROPEENNES

## NOUVEAUX PROGRAMMES

### 2021-2027

☐ Jeudi 19 juin – Formation à distance

### Les 4 Fonds Structurels Européens d'Investissement (FESI)

Nouveaux programmes : quels objectifs et priorités de chaque fonds ?

Quels domaines d'intervention ?

Quelle organisation ?

Comment mettre en œuvre les FESI ?

Le FEDER

Le FSE

Le FEADER

Le FEAMP

### METHODOLOGIE : Monter une demande de FESI éligible

Déterminer le projet à financer et ses objectifs

Adopter la bonne méthodologie et la bonne stratégie

Elaborer le plan de financement et le budget prévisionnel

Éviter les pièges : dépenses éligibles et non éligibles

Remplir le dossier de demande de subventions

Les obligations et les contrôles

Les objectifs  
Accéder aux fonds européens  
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)

## SUBVENTIONS EUROPEENNES – PROGRAMMES 2021-2027

Cochez la case correspondante

Jeudi 19 juin 2025 - Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

**Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**  
**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants  | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants  | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,<br>Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques  | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h - Tél 06.40.40.91.86

Le lien de connexion à la formation vous sera  
indiqué dans votre convocation